Service Questure Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 21 novembre 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

15 novembre 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT M. Jérôme SAFAR Mme Marie-José SALAT M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -M. Alain PILAUD Mme Geneviève FIORASO Mme Monique VUAILLAT Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -M. Abderrahmane DJELLAL Mmc Sylvie DRULHON Mmc Laure MASSON M. Bernard BETTO Mme Hélène VINCENT M. Stéphane SIEBERT Mme Béatrice DOUTRIAUX M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES -M. Jean-Michel DETROYAT Mme Bity DIENG M. Pascal GARCIA M. Stéphane GEMMAN1 M. Eric GRASSET Mme Michèle JOSSERAND M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE Mme Eléonore PERRIER Mme Camille PLET Mme Ariane SIMIAND M. Jacques THIAR - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -Mme Bernadette CADOUX M. Matthieu CHAMUSSY M. Olivier ROUX M. Hervé STORNY M. Olivier BERTRAND Mme Maryvonne BOILEAU Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir:

M. Jacques CHIRON donne pouvoir à Mmc Marie-José SALAT de 17H16 à 23H43 Mmc Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H16 à 23H43 Mmc Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 19H30 à 23H43 M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H16 à 23H43 Mmc Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H16 à 23H43.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du conseil municipal du 17 octobre 2011 est adopté à l'unanimité,

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 (sans vote):

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012 s'est tenu.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. ROUX, M. SABRI, M. BRON, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, M. DJELLAL.

<u>DELIBERATION N° 1 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant expérimental au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2011, pour la Zone Urbaine Sensible/ Zone Franche Urbaine (ZUS/ZFU) Villeneuve - Village Olympique</u>

Délibération : Retirée en séance.

<u>DELIBERATION Nº 6 - (A 012) - ENVIRONNEMENT - Volet environnemental de la politique de développement durable de la Ville de Grenoble - Grenoble, facteur 4 - Compte rendu d'avancement annuel.</u>

Intervention(s): M. SIEBERT, M. GRASSET, M. NOCODIE, Mme MONERY, M. BERTRAND, Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, M. de LONGEVIALLE, Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU.

Un amendement est présenté par M. SIEBERT. Celui ci est adopté. Ne prennent pas part au vote: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des résultats du plan d'actions sur la troisième année détaillés en annexe;
- de poursuivre la mise en oeuvre de Grenoble Facteur 4 conformément à la délibération initiale, enrichie des délibérations d'octobre 2009 et 2010, et des éléments ci-dessus:
- d'approuver les objectifs de l'action n° 32 sur la santé environnementale.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 7 - (A 032) - ENVIRONNEMENT - Rapport de développement durable Intervention(s): M. SIEBERT, M. KUNTZ.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de prendre acte du rapport de développement durable.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT-débat sans vote) :

Présentation d'un powerpoint,

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. MOTTE, Mme FIORASO, M. le Maire.

<u>DELIBERATION N° 8 - (A 031) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Cœur de ville - Cœur d'agglo - Accompagnement de la ligne E du tramway. Opération d'aménagement des contre-allées et des trottoirs des cours Jean Jaurès et Libération. Constitution d'un jury pour la désignation du maître d'œuvre.</u>

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. SABRI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'organiser, conformément aux dispositions des articles 24 et 74 du code des marchés publics, un appel d'offres restreint pour désigner le maître d'œuvre de l'aménagement des contre-allées et trottoirs des cours Jean Jaurès et Libération ;
- d'approuver la composition du jury, présidé par Monsieur le Maire ou son représentant et comprenant :
- cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
- M. Philippe de LONGEVIALLE,
- M. Paul BRON,
- Mme Marie-France MONERY,
- M. Pascal GARCIA,
- Mme Nathalie BERANGER.
- cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
- Mme Marie-Claire NEPI,
- M. Eric GRASSET,
- M. Morad BACHIR-CHERIF,
- Mme Eléonore PERRIER,
- M. Olivier ROUX.
- d'autoriser le président du jury à désigner trois personnes compétentes et qualifiées qui participeront aux travaux du jury avec voix délibérative.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 9 - (A 025) - URBANISME AMENAGEMENT - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme - Fixation du taux de la taxe d'aménagement et des exonérations.</u> Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. le Maire.

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 5 %;
- d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement aidés par l'Etat mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7
- d'exonérer partiellement, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,

pour 50 % de leur surface;

- de dire que, conformément aux dispositions de l'article L. 331-14 du Code de l'urbanisme, la présente délibération est valable pour une durée d'un an, reconductible de plein droit pour l'année suivante ;
- de dire que, en application de l'article L. 331-5 du Code de l'urbanisme, elle sera transmise en Préfecture avant le 30 novembre 2011, et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1er jour du 2e mois suivant son adoption.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 10 - (A 026) - URBANISME AMENAGEMENT - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme - Majoration du taux de la taxe d'aménagement pour le secteur "Libération".</u> Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'instituer, sur le secteur "Libération" délimité au plan joint, un taux de taxe d'aménagement à 20 % ;
- de reporter la délimitation de ce secteur "Libération" dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme à titre d'information ;
- d'acter le principe de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement, équivalente au produit de la participation pour raccordement à l'égout, à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole ;
- de dire que, conformément aux dispositions de l'article L. 331-14 du Code de l'urbanisme, la présente délibération accompagnée du plan, ci-annexé, est valable pour une durée d'un an, reconductible de plein droit pour l'année suivante ;
- de dire qu'en application de l'article L. 331-5 du Code de l'urbanisme, elle sera transmise en Préfecture avant le 30 novembre 2011, et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1er jour du 2e mois suivant son adoption.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " +5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERA'TION N° 11 - (A 018) - LOGEMENT - Réseau national des collectivités sur l'Habitat participatif : Signature de la charte d'orientation Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU.</u>

- de rappeler l'engagement de la ville de Grenoble pour promouvoir les projets et les initiatives citoyennes en faveur du développement de l'habitat participatif ;
- d'autoriser la signature de la charte d'orientation du réseau national des collectivités en matière d'habitat participatif.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 12 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens</u> Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

- d'acquérir auprès de Monsieur MARECHAL Benoît et Madame THIOMBANE Anne-Marie, le box garage lot n° 1235 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000€;
- d'acquérir auprès de Monsieur CABURET Michel le box garage lot n° 1111 de la copropriété parking silo 1, pour un montant global de 6 000€;
- d'acquérir auprès de Madame HESSEL Brigitte le box garage lot n° 1245 de la copropriété parking silo 1, pour un montant global de $6\,0000$;
- d'acquérir auprès de Monsieur DUBUS André et Madame OLLER Monique, le box garage lot n° 1245 de la copropriété parking silo 3, pour un montant global de 6 000€ et le box garage lot n° 1086 pour un montant global de 11 750€;
- de céder le bien situé 81 rue Ampère à Monsieur Alexandre BELHADJ pour un montant de 181 000 € conformément à la notice 2;
- de mettre à disposition du Syndicat secondaire du 80 Galerie de l'Arlequin une salle faisant partie des locaux sis 84 galerie de l'Arlequin et consentis par la Ville au CLEPT, pour la tenue de ses réunions et assemblées générales, conformément à la notice 3;
- d'accepter le principe de la désaffectation et du déclassement de la parcelle 1M 208 actuellement utilisée à usage de parking public, préalablement à la cession de ladite parcelle à la Société Dauphinoise pour l'Habitat au prix de 265 000€;
- d'autoriser la Société Dauphinoise pour l'Habitat à déposer un permis de construire sur ladite parcelle et à réaliser sur le terrain concerné l'ensemble des études nécessaires à la réalisation de son opération de logements conformément à la notice 4;
- de constater la désaffectation du lot de volume n°26 de l'état descriptif de division en volumes Chorus 2, ancienne sortie du parking Hoche, propriété de la Ville de Grenoble et de le déclasser du domaine public communal ;
- de céder le lot de volume n°26 de l'état descriptif de division en volumes Chorus 2 à la SCI SEMBAT ;
- de créer dans l'attente de l'acquisition des volumes 55 et 56, une servitude de passage public sur une fraction du lot de volumes n°55 de l'état descriptif de division Chorus 1, correspondant à

l'assiette de la nouvelle sortie du parking Hoche, propriété de la SCI SEMBAT et ce conformément aux plans des volumes ci-annexés, notice 5;

- de dire que la servitude susvisée s'éteindra par l'acquisition des lots de volumes n°55 et 56 de l'état descriptif de division Chorus 1, appartenant à la SCI SEMBAT, et d'accepter le principe de cette acquisition lorsque leur aménagement sera achevé et sous réserve de la finalisation d'un accord sur les participations de l'opérateur à la remise en état des espaces publics mitoyens de l'opération;
- de dire que cette cession sera effectuée à titre gratuit et que les frais d'acte seront supportés par la SCI SEMBAT;
- d'annuler la délibération n°30-A005 du 11 juillet 2001 en tant qu'elle concerne la notice 6 relative à la cession par la Ville après désaffectation et déclassement d'un terrain de 11 m² rue des Augustins;
- d'acter le principe de se porter acquéreur d'un tènement d'environ 12,5 m² située rue des Augustins à extraire de la parcelle BE0006 propriété de l'Etat Algérien et à le classer dans le domaine public routier, conformément au plan foncier et à la notice 6 ci-annexés ;
- d'attribuer suite à un appel d'offres Programme Innovant d'Habitat, le tènement situé 101 bis cours Berriat, cadastré IK0021, au groupement La Traversée, composée des familles Claire GROSBOIS et Jean DUTOUR, Bertrand MACLET et Valérie BEZIEUX, Catherine GUMUSCHIAN et Denis VELEDAGO et de ZIP Architecture représenté par ses deux cogérants, Judith FELIX FAURE et Vincent NICOLAU, pour un montant de 75 000 € conformément à la notice 7;
- de céder au CAUE le bien situé 17 rue Hébert pour un montant de 185 000 euros conformément à la notice 8;
- d'acquérir à titre gratuit deux tènements de 220 m² et 4 m² auprès des propriétaires ou de toutes personnes s'y substituant, nécessaires au réaménagement

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- Alinéa 16 "attribution du tènement au 101 bis cours Berriat" :

Absteution: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) Ne prennent pas part au vote: 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour: le reste.

- Le reste de la délibération :

Abstention: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 13 - (A 019) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) - Acquisitions, cessions et gestions des réserves foncières.</u>

- d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) les biens situés 40 rue Blanche Monier pour un montant de 211 311 € :
- de valider et signer la convention d'opération "Vercors Polygone Scientifique";
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 14 - (A 024) - DEPLACEMENTS - Avis sur les objectifs et les modalités de la concertation règlementaire et organisation du dialogue public sur le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Grenoble.</u>

Intervention(s): Mme MASSON.

Un amendement est présenté par Mme MASSON. Celui ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour ; le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable aux objectifs et aux modalités de la concertation proposés par SNCF-Gares & Connexions pour le projet d'aménagement du pôle d'échanges de Grenoble;
- de proposer comme objectif supplémentaire à la concertation celui de recueillir l'avis des publics concernés sur le projet afin, le cas échéant, de faire évoluer celui-ci ;
- d'organiser un dialogue public, instauré jusqu'à la mise en œuvre du projet et comprenant :
 1/La création d'un comité de suivi et de concertation comprenant notamment des ;
- représentants des Conseils Consultatifs des Secteurs 1 et 2.
- représentants des Unions de quartiers (Union de quartier Jean-Macé ; Union de quartier ; Centre Gare ; Union de quartier Berriat St-Bruno Europole ; Union des habitants du centre ville)
- représentants du CLUO,
- représentants de LAHGGLO,
- représentants des associations de défense du patrimoine,
- représentants des associations de commerçants (UC) et des taxis,
- représentants des associations liées aux problématiques des déplacements.
- représentants des associations de personnes souffrant d'un handicap et des personnes à mobilité réduite.

2/La mise en œuvre d'outils d'échanges avec les usagers, habitants et professionnels du site, tels que :

- ballade urbaine et/ou atelier permettant d'aborder des thématiques spécifiques et, ainsi, de contribuer à la pertinence du projet ;
- échange d'expériences avec d'autre(s) ville(s) ayant fait l'objet d'un réaménagement de gare en pôle multimodal, afin de prendre connaissance des incidences et bénéfices d'un tel aménagement.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION Nº 15 - (A 022) - STATIONNEMENT - Contrat de location de longue durée de places de stationnement dans le parc de stationnement LE CEDRE, au profit de la SCCV Maison Joya Intervention(s): Mme DELBOS-CORFILED, M. GARCIA, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant au contrat de concession signé le 21 mai 2010, actant le transfert du contrat à la SCCV Maison Joya;
- d'approuver le projet de contrat d'occupation de longue durée permettant la location de 19 emplacements dans le parking Le Cèdre, au profit de la SCCV Maison Joya;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dits contrats.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION Nº 16 - (A 027) - STATIONNEMENT - Passage au dispositif PIAF 2 -Tarifications et modalités de reprises des produits PIAF 1 Intervention(s): M. GARCIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modalités de reprises des cartes et boitiers PIAF 1 et la tarification des produits PIAF 2 exposées ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 17 - (A 013) - STATIONNEMENT - Remise particle de dettes sur loyers de garage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler les factures de M. Bertil Achour portant les numéros de pièce suivants : T-900001005570 à T-900001005581 ; T-900001005929 à T-900001005940 : T-900001006396 à T-900001006406; T-900001006395; T-900001007016 à T-900001007027; T-900001007889 à T-900001007891.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 18 - (A 028) - FINANCES - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Métro pour la numérisation de plans des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, ci-annexée, et de percevoir la somme afférente pour un montant de 19 500 €.

<u>DELIBERATION N° 19 - (A 010) - DECHETS URBAINS - Collecte- convention avec Grenoble</u> Alpes Métropole pour la conduite de la transformation de la collecte pneumatique du quartier de la Villeneuve.

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention présentée pour la conduite de la transformation de la collecte pneumatique du quartier de la Villeneuve ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'implantation et d'usage de points d'apports volontaires de déchets ménagers et assimilés en remplacement de la collecte éolienne, selon la convention type présentée;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de subventionnement pour la fermeture des colonnes vidoirs liées à la collecte éolienne ;
- d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ces conventions ;
- de désigner M. Jérôme SAFAR et Mmc Hélène VINCENT comme élus de la Ville qui siègeront au comité de pilotage du projet de transformation de la collecte par aspiration du quartier de la Villeneuve.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 2 PC (M. VOIR, Mme JOSSERAND) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 20 - (A 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution de gaz pour l'exercice 2010.</u>

Intervention(s): M. le Maire, Mme BOILEAU, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 21 - (A 008) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2010 Intervention(s): M. KUNTZ, M. DJELLAL.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Gaz Electricité de Grenoble pour l'exercice 2010

Délibération : Adoptée.

Abstention: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "

Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 22 - (A 021) - ENERGIE - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association AMORCE</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association AMORCE au titre des compétences " Réseau de chaleur" et "Energie"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- de désigner, pour représenter la Ville de Grenoble au sein des diverses instances de l'association :
- M. Eric GRASSET, titulaire.
- M. Gildas LAERON, suppléant.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prennent pas part au vote: 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 2 - (B 027) - POLITIQUE DE LA VILLE - Villeneuve - Renouvellement urbain et social de l'Arlequin - Restructuration des espaces publics des secteurs Arlequin Nord et Crique centrale - Attribution du marché de maîtrise d'ocuvre.</u>

Intervention(s): Mmc BOILEAU, Mmc VUAILLAT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- -d'attribuer au groupement ATELIERS LION architectes urbanistes INGEROP Conseil et ingénierie, le marché de maîtrise d'œuvre n° 11A554, subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine n° 08A690 "Grenoble Villeneuve / Village Olympique Projet de renouvellement social et urbain", pour la maîtrise d'œuvre des aménagements d'espaces publics des secteurs Arlequin nord et crique centrale, à réaliser dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Villeneuve;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- -de poursuivre la concertation avec les habitants et associations concernés

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste,

<u>DELIBERATION N° 3 - (B 028) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention locale de financement d'opérations isolées dans le périmètre de la convention ANRU du Grand projet de ville Grenoble - Saint-Martin d'Hères (GPV). Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la Convention locale de financement d'opérations isolées dans le périmètre de la convention ANRU du Grand projet de ville Grenoble Saint-Martin d'Hères (GPV).;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à solliciter les financements s'y rapportant.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 23 - (B 005) - LOGEMENT - PLH 2010-2015 - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, Mme BERANGER, M. NOBLECOURT, M. CHAMUSSY.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble sur la durée du PLH 2010-2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 24 - (B 004) - LOGEMENT - Dispositif METRO d'aide aux communes - Opérations "ZAC Blanche Monier" et "20 ter rue Raspail" : avenants aux conventions de partenariat financier établies avec la METRO - Opération "Traverse des Iles/Nicolas Chorier" : convention de partenariat financier avec la METRO et modalités de reversement de l'aide à Grenoble Habitat</u>

- d'approuver la mise en place d'un avenant de 47 100 € à la convention de partenariat financier établic entre la Métro et la Ville au titre de l'aide aux communes pour l'opération "ZAC Blanche Monier",
- d'approuver la mise en place d'un avenant à la convention de partenariat financier établie entre la Métro et la Ville au titre de l'aide aux communes pour l'opération "20 ter rue Raspail" autorisant la commune de Grenoble à disposer d'un délai supplémentaire de 24 mois pour la signature d'un ordre de service sur cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants

- de s'engager :
- à permettre la réalisation, dans les deux ans, de l'opération Traverse des Hes/Nicolas Chorier par Grenoble Habitat, comprenant 26 logements locatifs sociaux pour une SHON sociale (PLUS et PLAI) de 2 173 m² égale à 100 % de la SHON totale du projet, une densité supérieure à 100 logements à l'hectare, un coût net de charge foncière plafonné à 200 €/m² SHON, bénéficiant d'une subvention de la Métro de 282 490 €,
- à reverser à Grenoble Habitat l'intégralité de l'aide aux communes perçue pour l'opération Traverse des Hes/Nicolas Chorier, soit 282 490 €, au fur et à mesure du paiement par la Métro de l'aide à la commune de Grenoble, à savoir :
- · 20 % de la subvention, soit 56 498 € à la signature de la convention de partenariat financier avec la Métro,
- · 30 % maximum du montant prévisionnel de la subvention, soit 84 747 € , à la purge du permis de construire de logements sociaux,
- · 30 % maximum du montant prévisionnel de la subvention, soit 84 747 € à l'ordre de service.
- · le solde, soit 56 498 € à la clôture de l'opération.
- de prévoir une clause de restitution des sommes perçues en cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier avec la Métro fixant les modalités de versement de l'aide aux communes pour l'opération "Traverse des Hes/Nicolas Chorier".
- de s'engager à restituer l'indu en cas de non-réalisation de l'opération, ou de réalisation partielle.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 25 - (B 012) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social "PONT CARPIN 2" réalisée par Grenoble Habitat</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à Grenoble Habitat une participation de 210 000 € pour la réalisation de 35 logements locatifs sociaux (30 PLUS et 5 PLA1), 14 rue Jacques Thibaut,
- d'approuver les termes de la convention financière ci-annexée fixant les modalités de versement de la participation et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

<u>DELIBERATION N° 26 - (B 020) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n°2 pour l'année 2012 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l' A.GE.C.SA. Intervention(s): M. VOIR.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 pour l'année 2012 à la convention d'objectifs et de moyens du 23 novembre 2009 entre la Ville de Grenoble et l'AGECSA;
- d'affecter à l'association AGECSA, une subvention de fonctionnement de 730 000 €, sous réserve de la disponibilité et du vote du Budget Prévisionnel de l'année 2012;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 27 - (B 021) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'Etat relative à la démarche Ateliers Santé Ville pour l'année 2011.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens, entre la Ville et l'Etat, relative à l'Atelier Santé Ville de Grenoble qui prévoit une participation de l'Etat de 32 000 € pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 28 - (B 022) - SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville, entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour l'année 2012.</u> Intervention(s): M. ROUX, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention et annexée entre la Ville de Grenoble et le département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le département.

<u>DELIBERATION N° 29 - (B 019) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6 pour l'année 2011.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3, 5 et 6, et au versement d'une participation de six mille euros (6 000 €) par le CCAS à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 30 - (B 018) - SANTE PUBLIQUE - Tarifs des vaccinations internationales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs suivant à compter du 01/12/2011, pour les vaccinations pratiquées par le centre de vaccinations internationales :

Fièvre jaune (Stamaril): vingt huit euros,

Méningite A+C (Méningo A+C) : trente euros,

Méningite A+C+Y+ W 135 (Mencevax) : trente neuf euros, Méningite A+C+ Y+W 135 (Menvéo) : cinquante et un euros

Rage: (Rabipur): trente et un Euros,

Hépatite A (Havrix 1440 ou 720) : vingt cinq euros,

Hépatite B (Engerix B20) : dix-sept Euros

Fièvre typhoïde (Typhim VI): vingt neuf curos,

Encéphalite à tiques (Ticovac 0.25, ou 0.50) : quarante euros,

Acte vaccinal seul: dix euros

Certificat de contre-indication : dix euros

Duplicata de certificat de vaccination Fièvre Jaune : cinq euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 31 - (B 015) - SANTE PUBLIQUE</u> - Avenants de conventions passées entre la Ville et des associations grenobloises menant des actions de santé

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :
- * 4 500 euros à la Mission Locale
- * 1 000 curos au Plateau
- que ces montants soient intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

Délibération : Adoptée.

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NEPI - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 32 - (B 017) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Société Mycologique du Dauphiné pour l'organisation d'une exposition sur les champignous.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce partenariat et cette convention;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 33 - (B 023) - SANTE PUBLIQUE</u> - Demandes de subventions et participations financières auprès de différents organismes pour des projets développés par la ville en matière de Santé Publique et Environnementale en 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) pour le projet" Nutrition Santé Bucco Dentaire";
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) pour le projet " Accompagnement Santé de personnes en précarité avec des troubles psychiques";
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de la S.M.T.C., la METRO, Le conseil général de l'Isère, le Conseil Régional Rhône Alpes pour le projet "Mois de l'accessibilité";
- -d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le financement au taux le plus élevé possible auprès de la fondation CNP pour le projet "Arrêt cardiaque et premiers secours".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 34 - (B 014) - ACTION SOCIALE</u> - Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations oeuvrant dans le domaine de l'aide à domicile (AAPPUI, ADAMS, ADPA, CASSIOPEE) au titre de l'exercice 2011.

Intervention(s): Mme HANFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de faire procéder au versement des subventions suivantes au titre du fonctionnement pour l'année 2011:

103 446€ pour ADPA 10 335€ pour AAPPUI 7 834€ pour ADAMS 5 611€ pour CASSIOPEE - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens jointes.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mmc HANFF, M. NOBLECOURT, M. DJELLAL, Mmc PLET - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 35 - (B 016) - ACTION SOCIALE - convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mahou Minauds</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- -d'autoriser le versement d'une subvention de 30 124€ dans le cadre de l'ouverture d'un nouvel équipement situé rue de Beauregard;
- -d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association mahou-minauds.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 36 - (B 009) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP); Avenants financiers 2011.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante : Synergie Chantier pour un montant de 2691 euros Ecole Anatole France et grand Chatelet pour un montant de 3500 euros Collège Aimé Césaire pour un montant de 500 euros

- -d'approuver les termes de l'avenant financier entre la ville de Grenoble et l'association synérgie chantier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 37 - (B 025) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition d'un local dénommé "Salle Rouge", situé dans l'espace "Cémoi" au 15 rue des Arts et Métiers, à l'association Union de quartier Berriat-Saint Bruno-Europole.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention de mise à disposition gratuite d'un local à usage de salle festive, nommé "Salle rouge" au 15 rue des Arts et Métiers à l'association Union de quartier Berriat-Saint Bruno-Europole;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

<u>DELIBERATION N° 38 - (B 026) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec l'association</u> "Alliance France Méditerranée" pour la mise à disposition d'un local situé au 4, rue du Lys Rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local, sis au 4 rue du Lys Rouge, à l'association "Alliance France Méditerranée"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du même local à l'association "MJC Anatole France", avenant fixant les modalités du partage du local

Délibération : Adoptéc.

Les élucs citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme NEPI, Mme NECIB - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 39 - (B 024) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire a signer les avenants correspondants
- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes:
- . subvention de 600 euros pour l'association Cinémathèque de Grenoble
- . subvention de 1 000 euros pour l'association MJC Premol

Délibération : Adoptée.

les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DIENG, Mme VINCENT-Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 40 - (B 010) - ADMINISTRATION GENERALE</u> - Recensement de la population, campagne/collecte 2012. Rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :
- 1,20€ net par feuille de logement;
- 1,50€ net par bulletin individuel
- d'attribuer un forfait de 210€ net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu selon les modalités ci-dessus;
- d'attribuer 80€ net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

<u>DELIBERATION N° 41 - (B 011) - ELECTIONS - Rémunération forfaitaire et récupération du personnel municipal pour la tenue des bureaux de vote lors des élections.</u> Intervention(s): M. SABRI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux personnels acceptant de participer à la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, référendum, curopéennes à leur choix :
- * soit une indemnité forfaitaire complémentaire en fonction du rôle tenu au burcau de vote (cf. tableau);
- * soit un temps de récupération des heures travaillées (cf. tableau);

Afin que cette récupération ne pose des difficultés d'absence pour les services, il conviendra de limiter la récupération à un tour sur les deux tours de scrutin, soumis à l'avis préalable du chef de service.

* d'attribuer aux cadres du service une indemnité forfaitaire maximale, prévue par les textes, qui ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 42 - (B 013) - TARIFS - Droit de stationnement des taxis-Fixation des tarifs.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le nouveau tarif du droit de stationnement des taxis ci-après, à compter du 1er janvier 2012
- 67€ par semestre.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 43 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Pass Culture, dispositif</u> partenarial Ville-CCAS-CAF pour favoriser l'accès à la culture pour tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en oeuvre du dispositif " Pass Culture ";
- de verser une aide de 8.000 €, montant intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal, au Centre Communal d'Action Sociale pour permettre son fonctionnement conformément au budget joint en annexe 2.

<u>DELIBERATION N° 44 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Démolition de l'aile sud du CNAC en lien avec la construction de la Salle des Musiques Amplifiées - Approbation du programme fonctionnel, de l'avant projet définitif associé à son coût prévisionnel définitif des travaux. Intervention(s): Mmc CADOUX, M. BERTRAND, Mmc BARACETTI.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif établi pour le programme de travaux relatif à la destruction-restructuration de l'aile sud du CNAC ;
- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;
- d'approuver l'estimation définitive de l'enveloppe des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les autorisations administratives préalables à la réalisation des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des concours financiers pour cette opération.

Délibération : Adoptée.

Abstention: 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour: le reste.

<u>DELIBERATION N° 45 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution d'une subvention d'équipement à l'EPCC Maison de la culture de Grenoble, au titre de l'année 2011</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la couvention financière qui prévoit le versement d'une subvention d'équipement de 150 000 euros pour l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble au titre de l'année 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble.

Délibération : Adoptée.

Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SAFAR) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 46 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Dernière phase du programme d'acquisition 2011.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dernière phase du programme d'acquisition 2011 conformément au plan de financement joint en annexe pour un montant de 43 000 €.

<u>DELIBERATION N° 47 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Participation au projet Histoire des arts et le numérique. Demande de subvention auprès de l'Etat.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation du Musée de Grenoble au projet "Histoire des arts et le numérique",
- d'autoriser la ville de Grenoble à solliciter une subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône Alpes) la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 48 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Le Printemps du Livre 2012 - Approbation du budget - Demande de subventions et contributions financières auprès de partenaires publics ou privés.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel, joint en annexe 1, de l'opération "Le Printemps du Livre de Grenoble" qui se déroulera du 28 mars au 1er avril 2012 ;
- d'autoriser Mousieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Éducation nationale, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, et d'autres partenaires potentiels de la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 49 - (C 012) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Don d'ocuvres de Bohuslav REYNEK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le don proposé par Mme AUZIMOUR dans les termes du courrier joint en annexe,
- de prendre l'engagement de respecter les conditions auxquelles le don est consenti à la ville de $\overline{GRENOBLE}$.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 50 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel - subventions au titre de prêt de matériel municipal</u>

- d'approuver les termes des avenants à intervenir entre la ville de Grenoble et les opérateurs ocuvrant notamment dans le secteur culturel, et dont les montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants joints en annexe.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mmc BARACETTI, Mmc BON, M. BRON - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 51 - (C 017) - ACTION SOCIALE - Contrat enfance jeunesse N°2 2011-2014</u> entre la ville de Grenoble et la CAF de l'Isère

Un amendement est présenté par M. NOBLECOURT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositifs du schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse n°2 pour la période 2011-2014, ci-après annexé,
- d'autoriser monsieur Le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014, ci-après annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 52 - (C 002) - EDUCATION - Les FRANCAS</u>: avenant n°2 à la convention d'objectifs pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1er janvier 2011, un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Les Francas,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Les Francas une subvention complémentaire de 13 000€, montant intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal, laquelle vient s'ajouter à la subvention de 15 000€ dont le versement a été autorisé lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 53 - (C 003) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée et intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, M. VOIR, Mme BARACETTI - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 54 - (C 001) - EDUCATION - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux signée avec l'association Maison des Jeux - Salle Kreisler</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition un local situé "Porte de France" à la Maison des Jeux avec refacturation des fluides à compter du ler juillet 2011 au 31 décembre 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 55 - (C 008) - EDUCATION - Convention de mise à disposition de locaux sur le site d' Echarlière à la SARL " Bois de Lune" pour l'année 2012.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec effet au 1er janvier 2012 un avenant à la convention de location de la base de plein air d'Echarlière avec la SARL Bois de Lune.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 56 - (C 007) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'attribuer des bourses BAFA aux personnes citées :

- MARGUERETTAZ Louis 200 €
- DROGO Virginie 300 €
- BAILLIEUL-QUILICI Zoé 300 €
- ~ LASKOWSKI Armonie ~ 200 €
- BOURAS Inès 300 €
- MICHALAK Florence 300 €
- MAZZILI Cathleen 300 €
- OTTRO Jessim 300 €
- BOYER Adeline 300 €
- ALLAMI Anaïs 300 €
- TERRIER Méline 300 €
- LOUISON Lisa 300 €
- ZAROURI Rochdi 300 €
- ATTALBIOUI Oumnia 300 €
- MARTIN MONTALDO Clénience 300 €
- SUPERVIELLE Alexandre 300 €

<u>DELIBERATION N° 57 - (C 015) - SPORT - Conventions avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans un tableau récapitulatif joint en annexe, les avenants financiers indiquant les objets et montants des subventions affectées pour l'exercice 2011, sommes intégrées à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 58 - (C 018) - SPORT - Enseignement de la natation à l'école primaire : convention avec l'inspection académique de l'Isère Intervention(s): Mme CADOUX, Mme DRUHLON.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'inspection académique de l'Isère, relative à l'enseignement de la natation à l'école primaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 59 - (C 020) - SPORT - Organisation d'un concours vidéo "mon sport, mon club, ma ville"</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'organiser, avec l'Office Municipal des Sports, un concours vidéo sur le thème "mon sport, mon club, ma ville" à destination des clubs et associations sportives de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 60 - (C 022) - SPORT - Convention cadre de mise à disposition de cages de buts</u> mobiles de football à 11 aux associations sportives grenobloises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition gratuite de cages de buts mobiles de football à 11 aux associations sportives uniquement pour leurs entraînements sur les terrains sportifs et durant les créneaux qui leur sont attribués annuellement par la Ville,
- d'approuver les dispositions de la convention cadre ci-annexée, conclue pour une saison sportive et renouvelable ensuite à chaque début de saison,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations sportives pour la mise à disposition de cages de buts mobiles de football.

<u>DELIBERATION Nº 61 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention entre la ville de Grenoble et la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) pour la mise en place de cantines scolaires dans les écoles des blocs Gounghin Nord, Nemnin et Tanghin Barrage.</u>
Intervention(s): M. THIAR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Messieurs THIAR et DETROYAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Ouagadougou et la ville de Grenoble sur le projet cantines scolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la ville de Ouagadougou, la convention annexée à la présente délibération,
- de verser à la ville de Ouagadougou, une première subvention d'un montant de 20 000 € pour le démarrage des cantines scolaires sur l'année scolaire 2011-2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 4 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Insertion et commande publique - Engagements de la ville de Grenoble.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les nouvelles dispositions de mise en ocuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville et d'approuver les documents annexés à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 5 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Ecole de la deuxième chance (E2C) : convention entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole relative à la participation de la Ville à l'opération de construction de l'Ecole de la deuxième chance.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à Grenoble Alpes Métropole une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € sur le projet de construction de l'Ecole de la deuxième chance, dont les crédits sont inscrits au budget de la Ville.
- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

<u>DELIBERATION Nº 62 - (D 017) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - ZAC de la Presqu'île - Approbation de la convention foncière.</u> Intervention(s): M. KUNTZ, Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération D013 du 17 octobre 2011 ;
- d'approuver les termes de la convention foncière de la Presqu'île et ses annexes ci-jointes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste,

<u>DELIBERATION Nº 63 - (D 018) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité - Prolongation des contrats de performance des pôles de compétitivité TENERRDIS, MINALOGIC et LYONBIOPOLE - Signature d'avenants Intervention(s): M. BERTRAND, Mme FIORASO.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats de performance des pôles de compétitivité TENERRDIS, MINALOGIC et LYONBIOPOLE pour leur prolongation jusqu'à fin 2012.

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- Pôle de compétitivité - Prolongation du contrat de performance du pôle de compétitivité TENERRDIS :

Adopté à l'unanimité.

- Le reste de la délibération :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 64 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Programme cadre de recherche et développement Nano 2012 : soutien de la Ville de Grenoble au partenaire CEA-LETI - Conventions d'application pour l'année 2010.</u>

- d'attribuer, dans le cadre de la convention cadre relative à la participation des collectivités publiques au projet Nano 2012 (délibération du 23 mars 2009) et de sa convention d'application 2010, une subvention d'un montant de 168 000 €, au titre du solde,
- d'attribuer cette subvention au Commissariat à l'Energie Atomique, établissement public de caractère scientifique, technique et industriel, en tant que partenaire et co-traitant de l'opération NANO 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mobilisation de cette subvention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 65 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien aux projets de recherche et développement "Preuve du concept" - 4ème appel à projets de la projets</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application du programme Preuve du Concept 2011 entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la Fondation Bullukian,
- de verser à la Fondation Bullukian une subvention de 192-191 € pour la participation au financement du projet GeniusVac-Mel4.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 66 - (D 015) - UNIVERSITE RECHERCHE</u> - Avenant nº1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'Université Pierre Mendès France - Palais de l'Université en date du 30/11/2009

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite de locaux du Palais de l'Université à l'Université Pierre Mendès France, pour une nouvelle durée de un an, soit jusqu'au 31 octobre 2012.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 67 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Organisation des marchés de Noël 2011.</u>

Intervention(s): M. KUNTZ, M. LACHCAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre gratuitement à disposition, l'espace public place Victor Hugo, place Grenette, rue Félix Poulat, square Docteur Martin et Caserne de Bonne pour organiser le marché de Noël ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office du Tourisme de Grenoble.

<u>DELIBERATION Nº 68 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville</u> de Grenoble, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et l'association des unions commerciales de Grenoble (AUCG), dénommée "Label Ville" - Année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association "Label Ville", au titre de l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 69 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention d'occupation</u> du domaine public par l'attribution sur l'espace public de deux kiosques de restauration. Intervention(s): Mme BOILEAU, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public ciannexé autorisant la Société "Les Marinettes" et la SARL "Clot V" à exploiter sur l'espace public deux kiosques de restauration.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 70 - (D 016) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et le Conseil général de l'Isère : "accueil-orientation du Service Initiatives Emploi"- Année 2011.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 71 - (D 019) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidarité - Avenant financier 2011 Intervention(s): M. DJELLAL.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention supplémentaire exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2011,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.

<u>DELIBERATION N° 72 - (D 001) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEMI.</u> Minatec Entreprises - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2010 Intervention(s): Mme FIORASO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 73 - (E 014) - INTERCOMMUNALITE</u> - Demande d'adhésion de la commune de Miribel Lanchâtre à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, modification du périmètre et des statuts de la communauté d'agglomération.

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, M. CHAMUSSY, M. GRASSET, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Miribel Lanchâtre à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole ainsi que sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération rendue nécessaire pour élargir son périmètre.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 74 - (E 018) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - Approbation de la création et des statuts du GIE "Groupe 38"</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création du G.I.E. "Groupe 38" entre Territoires 38 et Isère Aménagement ;
- d'approuver les statuts du G.I.E. "Groupe 38".

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 75 - (E 017) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM Territoires 38 - Approbation de la création et des statuts du GIE "Groupe 38" - Autorisation aux représentants de la ville de Grenoble à prendre position lors du vote d'adhésion.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création du G.I.E. "Groupe 38" entre Territoires 38 et Isère Aménagement ;
- d'approuver les statuts du G.I.E. "Groupe 38";
- d'autoriser les représentants de la ville de Grenoble au Conseil d'Administration de la SEM Territoires 38, Philippe de LONGEVIALLE et Serge NOCODIE, à se prononcer sur la création et les statuts du GIE "Groupe 38" lors du vote d'adhésion.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 76 - (E 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Parking Est Parking Hôtel de Ville - Réalisation du parking - Fin de mandat et quitus à Territoires 38.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan définitif arrêté le 26 octobre 2010 et présenté par la SEM TERRITOIRES
 38 pour l'opération de réalisation du parking à l'entrée Est de la Ville
- de donner quitus à la SEM TERRITOIRES 38 de sa mission de mandataire.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 77 - (E 010) - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SIVOM des 7 Laux - Demande d'autorisation de retrait du syndicat à la Préfecture de l'Isère.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à la Préfecture de l'Isère l'autorisation pour la ville de Grenoble de se retirer du SIVOM des Sept Laux ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 78 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.</u>

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

10 Novembre 2011,

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames. Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants : Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles):

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)
- article 6748 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Vie Urbaine et Développement Durable

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales	7 Novembre 2011.
- Culture, Sport, Education, Jeunesse	8 Novembre 2011,
- Solidaritė	9 Novembre 2011,
- Finances, Administration Générale, Ressources Humaines	9 Novembre 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article: 657362 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeun

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 8 000,00

TOTAL ARTICLE 8 000,00

Article: 65738 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeun

OFFICE DE TOURISME CHAMROUSSE 3 750,00

TOTAL ARTICLE 3 750,00

Article:6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeun

OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	1 174,21
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	6 000,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	2 819,00
BARBARINS ET FOURCHUS	3 832,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	3 721,00
COLLECTIF COIN	408,00
DYNAMUSIC	2 368,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 100,00
HARMONIE DE GRENOBLE	495,00
MAISON DES ENSEIGNANTS & EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE	4 000,00
MIXLAB	2 500,00
PETITS BATONS PRODUCTION	7 181,00
POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	4 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	8 348,00
C NOUS	2 500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	2 675,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	1 0000,00
CITE SANS FRONTIERE	2 000,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	4 424,00
EPONYME/ESPACE VIE ETUDIANTE	6 000,00
FRANCAS ISERE	13 000,00
LA BIFURK	1 5000,00
LA CORDEE	3 587,00
LE PLATEAU	17 607,00
MAISON DES HABITANTS	5 263,00
ME BACHELARD	1216,00
ME CLOS D'OR	7 801,00
ME PREMOL	7 755,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	1 3 264,00
MJC ALLOBROGES	4 892,00
MJC ANATOLE FRANCE	2 000,00
MJC EAUX CLAIRES	1 736,00

MJC LUCIE AUBRAC	14 250,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	4 884,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	1 352,00
MJC PARMENTIER	783,00
MJC PREMOL	00,898 8
MPT SAINT LAURENT	2 712,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	4 488,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	4 000,00
WAZACREW ART SYSTEM	500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 500,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	1 250,00
GUC GRENOBLE SKI	1 000,00
HALTEROPHILE CLUB GRENOBLOIS	787,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	2 500,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	750,00
SPORT DANS LA VILLE	10 000,00
UNION SPORTIVE GRENOBLE VILLENEUVE	1 500,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	2 000,00
OBSERVATOIRE NATIONAL CULTURE	1 900,00

COMMISSION Solidarité

AXES	5 000,00
CONTACT - ASS.DE PREVENTION & DE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME	800,00
DAUPHINOISE POUR LA DIFFUSION DOCUMENTAIRE EN CANCEROLOGIE	500,00
FRANCAISE INFORMATION AIDE AUX STOMISES	2 000,00
GISME - INFORMATION ET SOINS ALCOOLOGIÉ ET TABACOLOGIE	2 000,00
LE PLATEAU	1 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	1 2000,00
ROMS ACTION	4 000,00
VALENTIN HAUY ASS	1 100,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	500,00
ASALI - SOLIDARITE ALGERIENS DE L'ISERE	5 000,00
ASS REGIONALE DES PROFESSIONNELS DU DSU RHONE ALPES	3 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	600,00
MJC PREMOL	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	7 500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	1 000,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS)	1 3 447 ,38
COLLEGE AIME CESAIRE	500,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	3 500,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 000,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	00,000
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE VERCORS	4 000,00
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES	2 300,00
LYCEE PROFESSIONNEL GUYNEMER	3 300,00
MJC ALLOBROGES	1 930,00
MJC EAUX CLAIRES	2 000,00
SYNERGIE CHANTIERS A,I	6 691,00

AAPPUI/AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVI ADAMS - ASS. DAUPHINOISE ACTION MULTI SERV ADPA - Aide a Domicile aux Personnes Agées AMITIE LOISIRS DECOUVERTES ASSOCIATION SAINT PAUL BANQUE ALIMENTAIRE ISERE FONDATION DITE "LES ORPHELINS APPRENTIS D' MAHOU-MINAUDS ROMS ACTION MAISON DES HABITANTS	/ICES	10 335,00 7 834,00 103 446,00 500,00 11 000,00 2 000.00 4 500,00 30 124,00 7 700,00 3 173,00
COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable		
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE		850,00
COMMISSION Ressources		
MEMORIAL DE LA SHOAH		8 000,00
COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI		
ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE DE CLUB AGILE RHÔNE ALPES INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - INSTITUT MAX VON LAUE - PAUL LANGEVIN LIFE IS NOT A PICNIC UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III BRIN D'GRELINETTE CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMI ESCAPADE EN VILLE GRENOBLE GRENOBLE SOLIDARITE ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALYCEE EMMANUEL MOUNIER TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE PAPETIERE UNIONS COMMERCIALES DE GRENOBLE - LABEL V	IEP QUE LPES/GRENOBLE)	800,00 1 000,00 1 000,00 1 000,00 1 500,00 2 000,00 1 700,00 3 000,00 250,00 1 5000,00 700,00 2 000,00 4 0000,00
	TOTAL BUDGET	602 050,59
	. O IT IL DODOLI	00L 000,00

RECTIFICATIFS

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 20 juin 2011

Il a été affecté une subvention de à l'association SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS

9 00.000 €

Cette subvention n'aurait pas dû être instruite car elle faisait partie du marché 2011-11140 Il convient de désaffecter cette subvention.

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 18 avril 2011

ll a été affecté une subvention de 2 200.00 € à l'association JUDO CLUB DE GRENOBLE

Cette association a bénéficié d'une mise à disposition gracieuse de matériel de

Donc, il convient de déduire ce montant à 1 145.00 €

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme Pour le Maire,

1 055.24 €

l'Adjoint délégué,

J. SAFAR

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- OGEC NOTRE DAME:

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC - Pour : le reste.

- OGEC ST PIERRE DU RONDEAU:

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme NEPI, M. LAERON, Mme BARACETTI, Mme BON, M. BRON, M. DERBAL, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. BACHIR-CHERIF, Mme CADOUX, Mme VINCENT, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme MASSON, Mme MONERY, M. PILAUD, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, Mme SALAT, Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX, M. MOTTE, Mme HANFF, Mme FIORASO, M. GEMMANI - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 79 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2012, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe, à partir duquel sera défini le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un de ces grades d'avancement.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 80 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations des postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 81 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur deux conventions de mises à disposition partielle.</u> Intervention(s): M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des deux conventions de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble, ingénieur titulaire :
- auprès du Centre Hospitalier Le Vinatier à 20 % du 12 décembre 2011 au 31 janvier 2012 ;
- auprès de la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole pour une durée de trois ans, à 40 % du 12 décembre 2011 au 31 janvier 2012 et à 50 % du 1er février 2012 au 11 décembre 2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 82 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des travaux cités ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés 09A107 09A108 09A109 ;
- d'autoriser le Maire à signer les marchés 11A467 11A469 11A231 11A232 11A233 11A234 11A239 11A241 11A243 11A442 11A444 11A445 11A445 11A446.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION Nº 83 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE</u> - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ei- après :

11ème Conférence des Villes "Urgence économique et sociale"

- le 28 septembre 2011 à Paris - J. SAFAR

2ème Rencontres des Réseaux départementaux Jeunesse et Solidarité Internationale de Rhône-Alpes

- le 4 octobre 2011 à Valence - H. VINCENT

Réunion des groupes de travail de l'AMF-(Association des Maires de France) - Education Nationale "carte scolaire" et "rythmes scolaires"

- le 18 octobre 2011 à Paris - P. BRON

Dans le cadre de l'année des outre mer, mission de l'Association nationale des Maires et des Elus locaux pour l'Environnement et le Développement Durable consacrée à la politique énergétique - du 19 au 22 octobre 2011 à L'Ile de la Réunion - Ph. DE LONGEVIALLE

Rendez-vous avec M. Franck KLECHNEL et M. Christophe VILLE du groupe CARILIS et M. Stéphane NENEZ, directeur DELOITTE Finance

- le 20 octobre 2011 à Paris - A. PILAUD - F. DERBAL

2ème groupe projet relatif au lycée E. MOUNIER à la Région Rhône-Alpes

- le 20 octobre 2011 à Lyon - P. BRON

70ème anniversaire de la fusillade de Chateaubriant

- le 23 octobre 2011 à Nantes - P. VOIR - M. JOSSERAND

Bureau + C.A. du Réseau Français des Villes Santé

- le 25 octobre 2011 à Paris - P. VOIR

Colloque "Sécurité, prévention et territoires" organisé par l'association des maires VILLE & BANLIEUE de France

- les 26 et 27 octobre 2011 à Paris H. NECIB
- -Assises de la Politique de la Ville, organisées par Amiens Métropole
- les 7 et 8 novembre 2011 à Amiens J. SAFAR

Conseil d'Administration de l'Association des Villes Internet

- le 8 novembre 2011 à Paris - G. LAERON

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales Assemblée générale du Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

- le 10 novembre 2011 à Paris - A. DJELLAL

Rencontres Nationales des Elus aux Sports organisées par l'Agence pour l'Education par le sport

- du 15 au 18 novembre 2011 à Reims - S. DRULHON

Rencontres Nationales des Professionnels de la Démocratic Participative

- les 17 et 18 novembre 2011 à Créteil - L. MASSON

Ateliers organisés lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales : "organiser un événement sportif: quels partenariats", "quels montages juridiques et financiers pour les équipements sportifs"

- les 23 et 24 novembre 2011 à Paris - S. DRULHON

Conférence et remise des Prix du Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI)

- le 29 novembre 2011 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 84 - (G 004) - INTERCOMMUNALITE - Proposition de deux contribuables en vue de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.</u>

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de proposer les deux contribuables suivants :
 - Mme Arianc SIMIAND,
 - Mme Laure MASSON.

susceptibles d'être désignés commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION Nº 85 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Modification de la composition du conseil d'administration d'ACTIS.</u> Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Catherine RIVES, membre du conseil d'administration d'ACTIS en qualité de personnalité qualifiée.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration d'ACTIS sont désormais les suivants :

6 représentants élus de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration d'ACTIS ;

Mmc Monique VUAILLAT M. Olivier NOBLECOURT Mmc Marie-Claire NEPI Mmc Florence HANFF Mmc Hélène VINCENT Mmc Maryvonne BOILEAU

- 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées doivent avoir la qualité d'élu d'une autre collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office :

M. Pierre MIGNOTTE
M. Jean-François MARTIN
M. Jean-Louis MILLET
Mme Catherine RIVES
M. Jérôme COULAUD

- M. Jean-Yves BALESTAS
- M. Christian COIGNE
- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

M. Bernard ARCHER

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 86 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des représentants de la ville de Grenoble auprès d'établissements d'enseignement : Université STENDHAL, Lycée Emmanuel MOUNIER, Lycée technique et professionnel VAUCANSON - Modifications.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

* UNIVERSITE STENDHAL

de désigner Mme Eléonore PERRIER membre titulaire du conseil d'administration et du conseil des études et de la vie universitaire de l'Université STENDHAL.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein des différentes instances de l'Université STENDHAL sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

Titulaire:

- Mnie Eléonore PERRIER Suppléante - Mnie Céline DESLATTES

- Minie Cenne DESLATTES

Conseil des études et de la vie universitaire

Titulaire:

- Mmc Eléonore PERRIER Suppléante

- Mme Céline DESLATTES

Conseil d'orientation stratégique

Titulaire:

- M. Bernard BETTO

* LYCEE EMMANUEL MOUNIER

de désigner M. Paul BRON membre titulaire du conseil d'administration du Lycée Emmanuel MOUNIER.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Lycée Emmanuel MOUNIER sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

Titulaires:

- Mmc Bity DIENG
- ~ M. Gilles KUNTZ
- M. Paul BRON

Suppléants

- M. Gildas LAERON
- M. Hakim SABRI
- M. Patrice VOIR

* LYCEE TECHNIQUE VAUCANSON

de désigner M. Paul BRON membre titulaire du conseil d'administration du Lycée technique VAUCANSON.

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Lycée technique VAUCANSON sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

Titulaires:

- Mme Maryvonne BOILEAU
- M. Paul BRON
- Mme Monique VUAILLAT
- Suppléants
- M. Olivier BERTRAND
- Mme Bity DIENG
- M. Gildas LAERON

* LYCEE PROFESSIONNEL VAUCANSON

de désigner M. Paul BRON membre titulaire du conseil d'administration du Lycée professionnel VAUCANSON .

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Lycée professionnel VAUCANSON sont désormais les suivants :

Conseil d'administration

Titulaires:

- M. Paul BRON
- Mme Monique VUAHLLAT

Suppléants:

- Mme Bity DIENG
- M. Gildas LAERON

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

<u>DELIBERATION N° 87 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008</u> Intervention(s): M. KUNTZ.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 231143



<u>STATIONNEMENT</u>: Passage au dispositif PIAF 2 - Tarifications et modalités de reprises des produits PIAF 1

Monsieur Jacques CHIRON expose,

Mesdames, Messieurs.

La Ville de Grenoble propose depuis de nombreuses années le paiement du stationnement par l'intermédiaire du dispositif PIAF, horodateur embarqué permettant aux particuliers et professionnels d'acquitter leur stationnement. La société PARX, qui distribue ce matériel, arrête à la fin de l'année 2011 la commercialisation des produits PIAF 1. Elle les remplace par un dispositif de nouvelle génération dit PIAF 2, qui permet notamment le rechargement de l'horodateur embarqué par internet. Le changement de dispositif est prévu pour le mois de décembre 2011.

A l'occasion de ce changement de dispositif, il vous est proposé d'acter les modalités de reprise des anciens boitiers suivantes :

- Les boitiers en circulation et en état de marche seront échangés gratuitement par la Ville pendant les 6 mois suivant le lancement de la commercialisation des PIAF 2, dans le seul point de vente du parking du Musée de Grenoble.
- Lors des échanges de boitiers, les montants restant sur les cartes PIAF 1 des usagers seront crédités sur les boitiers PIAF 2.

Concernant les tarifs qui seront pratiqués pour la vente de produits PIAF 2, il vous est proposé d'acter les tarifs suivants :

- prix d'achat d'un boitier neuf pour les professionnels autorisés : maintien du tarif existant à 20€ TTC
- rechargements possibles pour des montants de 15, 30 ou 50€.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Vie Urbaine et Développement Durable du 10 novembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modalités de repriscs des cartes et boitiers PIAF 1 et la tarification des produits PIAF 2 exposées ci-dessus.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,

M. Jacques CHIRON

Affichée le :

<u>ELECTIONS</u>: Rémunération forfaitaire et récupération du personnel municipal pour la tenue des bureaux de vote lors des élections.

Madame Béatrice DOUTRIAUX expose,

Mesdames, Messieurs.

L'organisation des élections Présidentielles, Législatives, Régionales, Cantonales, Municipales, Référendaires ou Européennes mobilise un personnel nombreux

Pour faire face aux difficultés rencontrées lors de l'organisation des différents scrutins, des agents ou cadres municipaux, électeurs à Grenoble, sont amenés à participer à la tenue des bureaux de vote. A chaque tour de scrutin environ 250 agents municipaux participent à cette organisation,

Le mode de rémunération est établi par un système de forfait par tour de scrutin en fonction du rôle occupé dans le bureau de vote selon le tableau suivant :

Rôle de l'agent	Horaires effectués	Forfait	Récupération
Agent de bureau (pas obligatoirement électeur de la commune)	7h- 20h15	272 €	27 heures
Secrétaire de bureau de vote (demi-journée)	7h45-14h 19h45- 22h	161 €	19 heures
Secrétaire de bureau journée	7h45- 22h	275 €	32 heures
Président de bureau de vote (appelé en renfort)	7h45- 22h à 23h	316 €	32 heures
Assesseurs appelés en renfort (électeurs du département)	7h45- 21h	272 €	27 heures

Le forfait et la récupération ont été calculés en fonction de la réglementation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à la Ville de Grenoble.

Par ailleurs pour les cadres du service des élections, qui travaillent la semaine précédent le scrutin, la veille et le jour du scrutin, en effectuant de très nombreuses heures supplémentaires, il est proposé d'allouer à ces derniers une indemnité forfaitaire maximale, prévue par les textes, qui ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux.

Les agents non cadres du service des élections continueront à être rémunérés en heures supplémentaires en fonction de leur indice de rémunération.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 09 novembre 2011
- Ressources du 09 novembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux personnels acceptant de participer à la tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, référendum, européennes à leur choix :
- * soit une indemnité forfaitaire complémentaire en fonction du rôle tenu au bureau de vote (cf. tableau);
- * soit un temps de récupération des heures travaillées (cf. tableau);

Afin que cette récupération ne pose des difficultés d'absence pour les services, il conviendra de limiter la récupération à un tour sur les deux tours de scrutin, soumis à l'avis préalable du chef de service.

* d'attribuer aux cadres du service une indemnité forfaitaire maximale, prévue par les textes, qui ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux.

Conclusions adoptées : Adoptée Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjointe Déléguée, Mme Béatrice DOUTRIAUX

Affichée le :

<u>ACTION SOCIALE</u> : Contrat enfance jeunesse N°2 2011-2014 entre la ville de Grenoble et la CAF de l'Isère

Monsieur Olivier NOBLECOURT et Monsieur Paul BRON exposent,

Mesdames, Messieurs,

La Ville et le CCAS de Grenoble conduisent, depuis de nombreuses années, une politique éducative ambiticuse en direction de l'enfance et de la jeunesse afin de répondre aux besoins des familles grenobloises et de prendre en compte les enjeux à venir.

Cette politique s'est menée dans un partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble, avec notamment un dispositif contractuel : le Contrat Enfance Jeunesse en direction du public 0-17 ans.

Le Contrat Enfance Jeunesse N°1 (CEJ N°1), signé pour la période 2007-2010, est arrivé à échéance le 31 décembre 2010, et il se renouvelle pour la période 2011-2014.

A partir des conclusions dégagées par un diagnostic et des priorités partagées Ville-CCAS-CAF, le schéma de développement ci-annexé du nouveau contrat enfance jeunesse (CEJ N°2) se déclinera comme suit:

Concernant le volet Enfance:

Il prendra appui sur 4 axes:

- → La réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires,
- → La garantie de l'accueil en structure PE des familles en situation de précarité,
- → L'accessibilité dans les structures aux enfants porteurs de handicap,
- → le soution à la fonction parentale.

Il aura comme objectif d'accroître la capacité d'accueil et de diversifier les modes de gestion:

Il se mettra en œuvre autour de la reconduction des actions inscrites en stock dans le CEJ N° 1 et des nouveaux projets suivants :

- → Crèche T2A: ouverture de 54 places d'accueil régulier en septembre 2011, ouverture de 14 places d'accueil occasionnel en octobre 2011 et donc passage à 72 places, secteur 1,
- → Pom de Reinette : 15 places à compter du 1er mai 2011, secteur 1,
- → Crèche Mahou-Minauds: 18 places d'accueil, ouverture début janvier 2012, secteur 1.
- → Création d'un second poste de coordination CCAS, année 2011

Concernant le volet Jeunesse:

Il poursuivra 3 priorités :

- → Réduire les inégalités sociales et favoriser l'égalité des chances,
- → Favoriser la mixité sociale et l'ouverture au monde.
- → Mettre en œuvre une éducation partagée basée sur le respect des rôles de chacun et la mutualisation des énergies et des compétences.

Il aura comme objectif d'accroître l'offre d'accueil de loisirs dans les secteurs de la Ville où d'importants projets urbains ont déjà au lieu ou sont en cours d'étude. L'extension de l'offre en accueil de loisirs maternel sur le secteur I dans les locaux de l'ex-crèche Mozart (création de 24 places nouvelles), et la création d'un ou de plusieurs accueils de jeunes (14-17 ans), en particulier sur le quartier des Baladins, pourraient intégrer le schéma de développement du CEJ N°2 par un avenant au cours de l'année 2012.

Ce nouveau contrat enfance jeunesse N°2 ci-annexé prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les crédits nécessaires à l'exécution du contrat seront inscrits :

En dépenses : à la sous-fonction, autres activités pour le volet jeunesse et les ludothèques; chapitre, autres charges de gestion courante ; nature, subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé.

En recettes:

À la sous-fonction, autres activités pour les jeunes ; chapitre, dotations, subventions et participations : nature, subventions et participations autres organismes.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 08 novembre 2011
- Solidarité du 09 novembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositifs du schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse n°2 pour la période 2011-2014, ci-après annexé,
- d'autoriser monsieur Le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014, ci-après annexé.

Conclusions :	adoptées	:
Adoptée '		

Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Délégué, M. Olivier NOBLECOURT

Affichée le :

TABLEAU RECAPITUALTIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL EXERCICE 2011

NOM ASSOCIATION	CONTENCE	A1EAAAI Fr.	OBJET SUBVE	NTION DE	SUBVENTION SUR PROJETS	FOTAL,
SECTEUR I		22				
CSC CHORIER BERRIAT	x	x	DEVELOP ¹ DES PRATIQUES - projets arts et ages PROJETS SPECIFIQUES - sejour solde 2011 SUB LIEE A LA FREQUENTATION - complement activités Soit un total de :i	563	800 212	2 675 6
MJC PARMENTIER	X	X		83		2 675 € 783 €
SECTEUR 2						1007 (.
MJC ALLOBROGES	×	Υ	DEVELOP ¹ DES PRATIQUES - AP autres - Jeme session OPERATION VVV - Foussumi-Noel PROJETS SPECIFIQUES - sejour solde 2011		1 000 460 3 432	
MJC MUTUALITE	x	X	Soit un total de : PROJETS SPECIFIQUES- segour solde 2014 Suit un total de :		1 352	4 892 €
MPT SAINT LAURENT	× ×	×	DEVELOP ¹ DES PRATIQUES - AP environnement 2cmc session PROJETS SPECIFIQUES - sejour solde 2011 Soit un total de ::	;	1 000 1 712	1 352 €
SECTEUR 3			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	······		- / (
LE PLATEAU	. x .	Х	PROJETS SPECIFIQUES- sejour solde 2011	623 000	2 700 1 500 784	17 607 €
ME BACHELARD	: X	X	DEVELOP ¹ DES PRATIQUES - AP Aristique 2eme session PROJETS SPECIFIQUES- sejoin solde 2011 Soit un total de :		600 616	1216€
MJC ANATOLE France	Χ	X	OPERATION VVV - Toussamt-Noel DEVELOP DES PRATIQUES - AP Artistique Pènie session Soit un total de :	:	500	2 000 €
MJC EAUX CLAIRES	Χ	X	PROJETS CUCS- Cirque 2011 PROJETS SPECIFIQUES- sejour solde 2011 Soit un total de :!		600 L 136	1 736 €
SECTEUR 4						
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE	Х	Υ	Soit un total de :	000		10 000 €
CLEF- Centre Loisies Enfance Familles	Y	N	DEVELOP ¹ DES PRATIQUES - AP artistique Benie session PROJETS SPECIFIQUES- sejour solde 2011 Soit un total de :.		1 800 2 624	4 424 €
ME CLOS D'OR	Х	X	PROJETS SPECIFIQUES - sejoin sulde 2011 DEVELOP DES PRATIQUES - AP Autres Jémie session (Mise a disposition de materiel Soit un total de :		3 704 2 500 1 597	. 7801€
MJC Lucie AUBRAC	X	X	OPERATION VVV - Foussant-Noci PROJETS SPECIFIQUES- sepon solde 3911 FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Aumation de proximité Soit un total de ::	000	490 760	14 250 €

TABLEAU RECAPITUALTIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL EXERCICE 2011

		JR	Γ.
27/			

			OPERATION VVV - Toussamt-Noel	1 200	
AUESC BAJATIERE	х -	v	DEVELOP ¹ DES PRATIQUES - AP artistique 2ênie session		
		٠	PROJETS SPECIFIQUES- sejour solde 2011	5 448	
			Soit un total de ;		8 348 €
ME TEISSEIRE	v	.,	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Aide au demarrage du centre de loisirs Malheiñe	12 000	,,,,
TE TEISNEIKL	A	X	PROJETS SPECIFIQUES, sejour solde 2015	1 264	
			Soit un total de :		13 264 6
			OPERATION VVV - Foussand-Noel	1 200	
AJC MAISON POUR TOUS ABBAYE :	Х	×	PROJETS SPECIFIQUES- Participation an projet d'actions culturelles	2 500	
			PROJETS SPECIFIQUES- sejoiu solde 2011	1 184	
			Soit un total de :		4 884 €

			PROJETS SPECIFIQUES- segour solde 2011	3 328	
MAISON des HABITANTS	X	Х	PROJETS SPECIFIQUES, conforcement, anumation etc enfance et jennesse	1 935	
			Soit un total de :		5 263 €
			PROJETS SPECIFIQUES- sejour solde 2011	6 728	
ME PREMOL	Υ	X	PROJETS SPECIFIQUES- animations featives etc 2011 quarter VO/VM	427	
			DEVELOP DES PRATIQUES - AP Autres 2eme session	600	•
			Soit un total de :	•	7 755 €
			OPERATION VVV - Toussamt-Noel	2 310	
MJC PREMOL	X	Ų.	PROJETS SPECIFIQUES- sejont solde 2071	288	
			DEVELOP' DES PRATIQUES - AP Autres Jeme session	1 300	
			Soit un total de :		3 898 €
			PROJETS SPECIFIQUES- sejoin solde 2011	720	-1444
LA CORDEE	X	X	PROJETS SPECIFIQUES- ski 2011	2 867	
			Soit un total de :		3 587 €

ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS

FRANCAS ISERE	X	SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT - sokle 2011	13 000		13 000 €
SYNERGIE CHANTIERS A.I	Y	OPERATION VVV - Jobs Tonssamt- Nocl		4 488	4 488 €

ASSOCIATIONS JEUNESSE

EPONYME/ESPACE VIE ETUDIANTE (EVE)	:		INITIATIVE JEUNESSE: Subvention annuelle de Fonctionnement	6 000		6 000 €
LA BIFRUK	X.	X	INITIATIVE JEUNESSE- Complement subvention annuelle de Fonctionnement	15 000		15 000 €
UNIS-CITE	×	*******	INITIATIVE JEUNESSE- Complement subvention annuelle de Fonctionnement- DAT	4 000		4 000 €.
C NOUS			INITIATIVE JEUNESSE- Evenemential Street scientist		2 500	2 500 €.
CUE SANS FRONTIERE			INPITATIVE JEUNESSE: Aide a l'installation		2 000	2 000 €
WAZACREW			INITIATIVE JEUNESSE- Participation a Porganisation d'un evenement		500	500 €

			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
TOTAL	76 069 €	89 866 €	165 935 €

Annexe à la délibération N° 54 - Co/5

Conseil Municipal du 21/11/11 Délib C015 Annexe 1-Tableau récapitulatif

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011 TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Référence de	la convention		
Nom de l'Association	Date de la convention	Validité de la convention	Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
Club d'Escrime Parmentier	 11-août2010	31-déc2012	Participation aux Championnats du Monde Handisport 2011 d'Alim LATRÈCHE	1 250 €
!	délibération 32-0) 2007 da 5/07/2010		
Office Municipal des Sports - OMS	14-mai-2009	31-déc2011	Aide au démarrage activités 2012 (subvention déjà votée 70 500 €)	2 500 €
:	délibération 24-0	: `017 du 20/04/2009		
GUC Grenoble Ski	27-févr2009	31-déc2011	Organisation Challenge Régional de Biathlon 2011	1 000 €
	délibération 20-C	l '027 du 26/01/2009		

Conseil municipal du 21.11.11 Délib E 007-Annexe 1-Tableau des taux

TAUX - AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2012

		2012	
GRADES	Nombre de	Propositions	i
pro	promouvables	CAP	Promus /
			Promouvables
CATEGORIE C			
Filière Administrative			 - - - - -
Adjoint Administratif I ète classe (ancienneté + examen professionnel)	29 (dont 15 lauréats)	29	100 %
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ènic} classe	19	6	31,57%
Adjoint Administratif Principal de I cu classe	12	4	33,33 %
Filière Technique			
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel) 68	68 (dont 2 lauréats)	ີ ເມ	4.41 %
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	166	90	54,21 %
Adjoint Technique Principal de 1 èc classe	67	21	31.34 %
Agent de maîtrise principal	28	∞ ;	28,57 %
Filière Culturelle			
Adioint du natrimoine de l'élé classe			C :
Aufornia de 1 Ciasse	0	0	

		2012	
GRADES	Nombre de	Propositions	
	promouvables	CAP	Promus /
			Promouvables
Filière Sportive			
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	2	0	0
Opérateur principal des activités physiques et sportives	0	0	Q
Filière Sanitaire et Sociale			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 interchasse	 	ا ا ا دی	27.27 %
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ète} classe	12	: 4	33,33 %
TOTAUX – CATEGORIE C	415	168	40.48 %
CATEGORIE B		:	
Filière Administrative	:	:	
Rédacteur Principal	37	12	32,43 %
Rédacteur chef (ancienneté + examen professionnel)	33 (dont 11 lauréats)	14	42.42 %

		2012	
GRADES	Nombre de	Propositions	
	promouvables	CAP	Promus /
			Promouvables
Filière Technique			
Technicien Principal de 2 ^{ène} classe (ancienneté + examen professionnel)	15 (dont 1 lauréat)	0	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	31		3.22 %
Filière Sportive			
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (anciennelé + examen professionnel)		passal	7.69 %
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ète} classe (ancienneté + examen professionnel)	15 (dont 6 lauréats)	6	40 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Assistant Socio-Educatif Principal	2	0	0
Filière Animation			
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	. w	0	0
Animateur Principal de l'ére classe (ancienneté + examen)		0	0

		2012	!
GRADES	Nombre de	Propositions	
	promouvables	CAP	Promus /
		! !	Promouvables
Filière Police Municipale			
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + cxamen professionnel)	2	0	0
Chef de Service de Police Municipale Principal de I ^{èle} classe (ancienneté + examen professionnel)	2 (dont 1 lauréat)	. 0	0
TOTAUX - CATEGORIE B	154	3 4	22.07 %
CATEGORIE A			: :
Filière Administrative			
Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel)	20 (dont 4 lauréats)	Ċħ	25 %
Directeur Territorial	18	0	0
Administrateur hors classe	0	0	0
Filière Technique			
Ingénieur Principal	43	:	7%
Ingénieur en Chef de classe normale	25	0	0
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	2	0	0

		2012	
GRADES	Nambre de	Propositions	
	promogyables	CAP	Promus /
			Promouvables
Filière Culturelle			
Conservateur du Patrimoine en Chef	-	0	0
Professeur Hors Classe	35	Οħ	14,28 %
Filière Sportive			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ène} classe (ancienneté + examen professionnel)		0	0
Filière Sanitaire et Sociale		•	
Médecin de 1ère classe	1	0	0
Médecin Hors classe	6	0	0
TOTAUX – CATEGORIE A	152	13	8.55 %
TOTAL GENERAL	721	215	29.81 %

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conscrvatoire à Rayonnement Régional	Professeur	Assistant spécialisé d'enseignement artistique
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Administration Générale	Rédacteur	Attaché
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports (Mission sports et quartiers)		Adjoint administratif	Adjoint d'animation
Culture, Sport. Education Jeunesse	Sports (Mission sports of quartiers)		Adjoint technique	Adjoint d'animation
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports (Mission sports et quartiers)		Adjoint administratif	Adjoint d'animation
Solidarité	Action Territoriale	Antenne 6	Adjoint administratif	Adjoint technique
Finances – Achats – Contrôle de Gestion	:	Achats Assistance Approvisionnement	Technicien	Rédacteur

Annexe à la délibération N° 84 - (500)

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics Rendus-Comptes - Conseil municipal du 21/11/2011

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

	Pour la tra	anche inférieure à 20 000 € HT) € HT		
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT): soit montant global et forfaitaire; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A386	Site de Rochefort Etude de risques d'éboulement sur les versants Est et Ouest du grand Rochefort Diagnostic de la structure du tunnel	GEOLITHE 38920 CROLLES	10 439,50	11/10/2011	Marché à prix global et forfaitaire
18365	Maintenance des matériels de cuisine	MERENCHOLE 38034 GRENOBLE	12 511,00	03/10/2011	Marché à prix global et forfaitaire
18455	Surveillance des baignades d'accès payant ouvertes au publics dans les équipements aquatiques - Lot 1 Weekend	SAS SPORTS 38130 ECHHIROLLES	Maximuni · 11 500 €	25/10/2011	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
18456	Surveillance des baignades d'accès payant ouvertes au publics dans les équipements aquatiques - Lot 2 Vacances scolaires	SAS SPORTS 38130 ECHMIROLLES	Maximun₃ 5 000 €	25/10/2011	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15457	Surveillance des baignades d'accès payant ouvertes au publics dans les équipements aquatiques - Lot 3 Semaine	SAS SPORTS 38130 ECHHIROLLES	Maximun 8 500 €	25/10/2011	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
18458	Entretien de la Via Ferrata - lot 1 Mise en conformité du site	PRISME 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE	10 810,00	20/10/2011	Marché à prix global et forfaitaire
18460	Entretien de la Via Ferrata - lot 3 Contrôle annuel périodique	PRISME 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE	1 780,00	20/10/2010	Marché a prix global et forfaitaire
1P265	Reconstruction du centre sportif la Piste - Marché de coordonnateur SPS	COSEPS 38180 SEYSSINS	7 038.00	23/09/2011	Marchė à prix global et forfaitaire
1P466	Diagnostic et perspectives des jardins partagés à Grenoble	Association PASSE- JARDINS 69008 LYON	12 400,00	18/10/2011	Marché à prix global et forfaitaire

Type de prix

soit montant global et forfaitaire ; Date Notification soit montant minimum et/ou maximum annuel

Montant (en € HT):

Pour la tranche supérieure ou égale 20 000 euros HT et inférieure à 50 000 euros HT :

Attributaîre Adresse

Objet

N° marché

MONTANT	1 1 1 1 mg	ivers ation d'un rc 2010.		se de 66 m² Redevance mensuelle HT : 539 €	COOKAPI Loyer mensuel HT et hors petit pour charges : surface de a compter 162,64 € jusqu'à janvier 2012	183 € à partir de l'évrier 2012
OBJET		La Ville se constitue partie civile suite aux divers dommages et dégâts provoqués par la dégradation d'un véhicule municipal entre les 18 et 21 décembre 2010.	<u>XUX</u> :	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 66 m² sis au RDC du centre CEMOI, 12 ruc Ampère. Duréc : du 1/10/2011 au 31/08/2013.	Le bureau n°6 initialement attribue à la SARL OOKAPI par bail du 20/01/2011 étant devenu trop petit pour l'activité du preneur, le bureau n°2, d'une surface de 20,4 m² est loué en lieu et place de celui-ci, à compter du 17/10/2011.	
FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	ONS EN JUSTICE :		III - <u>DÉCISIONS EN MATTIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX</u> :	REDFISH DISTRIBUTION 91 rue Nicolas Chorier 38000 Grenoble	Sarl OOKAPI Le Polynôme 25 avenuc de Constantine 38100 Grenoble	
NATURE	II - DÉCISIONS EN MATTÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE :	Arrêté (25/10/2011)	S EN MATIÈRE DE CON	Bail dérogatoire (10/10/2011)	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 20/01/2011 (10/10/2011)	
Š	II - <u>DÉCISIONS</u>	11-4232	III - <u>DÉCISION</u>			

La participation financière est de 125 550 € TTC.	La participation financière est de 118 051 € TTC.
BOUYGUES IMMOBILIER 55 bd des Alpes 38240 Meylan	BOUYGUES IMMOBILIER 55 bd des Alpes 38240 Meylan
la ère au de la icr du	Avenant n°1 à la convention de participation financière au coût d'équipement de la ZAC Blanche Monier du 12 juillet 2010